

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

EURE-ET-LOIR

SAISON 2026-2027
BULLETIN de RENTREE

AFFILIATIONS

ADMINISTRATIF

LICENCES

ASSURANCES

TARIFS



Aux responsables des associations UFOLEP28 pour communication à l'ensemble de vos sections

Nous souhaitons et espérons à toutes et tous le plaisir de vous retrouver dès septembre pour à nouveau partager les idées et valeurs de notre pratique sportive de « Tous les Sports Autrement » en UFOLEP.

Nous vous faisons parvenir les modalités d'affiliation et adhésion pour 2026-2027

👉 Elus du Comité Directeur

Suite à l'assemblée générale du 27 mars 2026, vous trouverez ci-après la composition du Conseil d'Administration du Comité UFOLEP 28 et les attributions votées en Conseil d'Administration.

Membres et responsabilité :

CO-PRESIDENTE	BAGLAN	Jacqueline
CO-PRESIDENT	LAGARDE	Michel
TRESORIER	DESCHAMPS	Michel
SECRETAIRE	GARNON	Daniel
Membre	Burson	Denis
Membre	CABART	Georgette
Membre	BOUTRASSEYT	Mostafa
Membre	COEURJOLY	Stéphane
Membre	FERNANDEZ	Valérie
Membre	HAMELIN	Nicolas
Membre	HAMELIN	Serge
Membre	HEITZ	Hervé
Membre	MONET-DESCOMBEY	Max
Membre	PATEYRON	Michel
Membre	PELLETIER	Hervé
Membre	VOIDY	Laurent

✉ **Affiliations – licences :**

Ce courrier vous informe des documents nécessaires à l'affiliation (ou ré affiliation) ainsi qu'aux prises de licences lesquels sont en ligne pour 2026-2027

L'ensemble des éléments a été envoyé par courriel, aux correspondants des associations du réseau.
Les documents de ré-affiliation et ré-adhésion sont disponibles sur demande au siège du comité UFOLEP 28.

L'ensemble est disponible en téléchargement sur le site internet ufolep28 et sur LIGU'ASSO
www.cd.ufolep.org/eureetloir et sur
https://www.liguasso.org/LAPOOL7/Pages/Public/Accueil_Login.aspx?page=9Nzxxz73qUichfaiuz95Pm0lSOjY71nbGAAlc6fqw2khrywYLAMcOw==

Merci de prendre vos dispositions, de contacter si besoin vos responsables de sections, afin d'être en mesure d'effectuer les formalités de réadhésion.

Attention si la couverture assurance s'étend jusqu'au 31 octobre, la saison sportive se termine le 31 août.
Toute personne dirigeante qui encadre une activité référencée Ufolep devra remplir la partie « contrôle d'honorabilité des encadrants sportifs » à compter de cette saison dans la demande d'adhésion. (Arrêté ministériel rendant cette démarche obligatoire depuis septembre 2020).

Pour les nouvelles associations, *fournir une copie des statuts, de l'insertion au Journal Officiel, le PV d'Assemblée Générale et la composition du Conseil d'Administration.*

✉ **Infos tarifs :**

Les affiliations et les licences comportent différentes parts : Ligue de l'Enseignement, Marsh-AXA, UFOLEP Nationale et UFOLEP 28.

✉ **Infos MARSH - AXA :**

Adresse mail : assurances.ufolep@marsh.com / 01.87.21.27.79

Un site internet à disposition : <https://www.ufolep.org/?mode=assurances>

✉ **LIGU'ASSO : OBLIGATOIRE - demande et suivi d'adhésion par internet**

Pour la saison 2026/2027, l'objectif est « TOUT EN LIGNE ».

Le Comité UFOLEP 28 propose des formations « LIGU'ASSO » sur rdv.

Vous devrez effectuer vos demandes d'adhésion directement par internet sur le site *LIGU'ASSO*.

✉ **Infos certificat médical et bulletin d'adhésion :**

Voir modalités dans le bulletin saison 2026-2027

✉ **Site Internet :**

Le site internet du comité UFOLEP est actif à l'adresse : www.cd.ufolep.org/eureetloir

Vous y trouverez les documents administratifs et sportifs.

✉ **Page Facebook :**

Vous trouverez les infos du comité sur la page : **ufolep28**

✉ **Page Instagram :**

Vous trouverez les infos du comité sur la page : **comiteufolep28**

✉ **PSC :**

Rappel : l'UFOLEP est habilitée et le Comité UFOLEP 28 agréé pour organiser et encadrer des formations secourisme PSC et Gestes Qui Sauvent. N'attendez pas que la formation PSC devienne obligatoire, inscrivez les responsables, dirigeants, animateurs, officiels... lorsque les dates seront communiquées (site internet + pages Facebook). Possibilité de décentraliser cette formation sous condition d'un effectif minimum suffisant (7 personnes).

Rappel :

Vos courriers **d'affiliation et adhésion** doivent être envoyés à :

UFOLEP 28 – Service Affiliation et Licences

2 rue Gaston Planté

28000 Chartres

(Avec le règlement exact, à l'ordre de l'UFOLEP28)

ufolep28@orange.fr

Vos courriers relevant des **Assurances – MARSH-AXA** doivent être envoyés à :

-Adresse mail : assurances.ufolep@marsh.com / 01.87.21.27.79

-Un site internet à disposition : <https://www.ufolep.org/assurances>

-L'équipe assurance est composée d'une chargée de clientèle, un référent national, un référent cyclo et un chargé de clientèle en région.

-La gestion des sinistres sera basée à Brétigny.

-Il est possible d'assurer des locaux, des véhicules, du matériel.

Vos courriers relevant **des activités Associatives**, Encadrements, Manifestations, etc...

UFOLEP 28

Service affiliation et licences

2 rue Gaston Planté

28000 Chartres

Accueil.ufolep28@gmail.com / 06.63.65.82.25

Les droits d'engagements aux compétitions et PSC doivent être envoyés à :

UFOLEP 28

2 rue Gaston Planté

28000 Chartres

(Avec le document d'inscription ET le règlement exact à l'ordre de l'UFOLEP 28)

Les coordonnées téléphoniques des différents référents se trouvent à la dernière page du bulletin de rentrée.

AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

- Toute association s'affiliant à l'UFOLEP est affiliée à la Ligue de l'Enseignement FOL 28.
- L'UFOLEP étant une fédération multisports, une association peut proposer la pratique de toutes les activités physiques sportives bien que ses membres ne soient titulaires que d'une licence sportive.

N.B : Toute association affiliée au comité UFOLEP 28 ne pourra avoir moins de 4 licenciés.

Ré affiliation : compléter et corriger si besoin sur **LIGU'ASSO** ou sur le bordereau prérempli. Nous signaler, si besoin, de réimprimer les bordereaux et autres documents de la saison 2026-2027.

Activités pratiquées : ne pas oublier de vérifier les activités pratiquées au sein de l'association et d'identifier en premier l'activité principale. (Il existe un **code pluri sport** par risque assurance).

Nouvelle association : nous contacter afin d'avoir les documents.

Les 3 catégories d'affiliation Ufolep pour la saison 2026-2027 :

➤ **Affiliation de base Ufolep** : Licenciés

Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP et les bénéficiaires d'un UFOPASS,

-Assurance Responsabilité Civile acquise ainsi que les locaux à usage temporaire,

Pour les structures non associatives bénéficiant des services de l'UFOLEP.

➤ **Affiliation Ufolep plus (+)** : Licenciés / Ufopass / Tipo

Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents n'ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l'année. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

➤ **Affiliation Ufolep PRO** : Licenciés / Ufopass / Tipo

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation Ufolep PLUS (+).

-La cotation Responsabilité Civile sera établie selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1). Le tarif de cette catégorie d'affiliation est déterminé en fonction du chiffre d'affaires, contacter le comité UFOLEP 28 pour plus de renseignement si vous souhaitez prendre l'affiliation Ufolep PRO.

Une association pourra passer de l'**Affiliation UFOLEP DE BASE** à l'**Affiliation UFOLEP PLUS** en cours de saison.

Il ne sera pas possible de descendre d'une **Affiliation UFOLEP PLUS (+)** vers une affiliation « **Affiliation UFOLEP DE BASE** ». Dès cette année, il faudra cocher le type d'affiliation que vous souhaitez.

LICENCE UFOLEP

Dans le cadre de la pratique sportive, à quelque niveau que ce soit, tous les adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence UFOLEP.

- La licence est valable du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027.
- La licence n'est valide qu'après son homologation par l'UFOLEP (après obtention du certificat médical* ou attestation questionnaire santé et signature du bordereau individuel), elle doit porter la photo de son titulaire.

La licence UFOLEP est unique pour la saison 2026-2027, les différenciations se font à partir de l'âge (3 tranches d'âge) et de la modalité de pratique multisport/ multisport + et loisir ou compétition.

Les licences UFOLEP

Licences Dirigeant, animateur, Officiel , Formateur :

- Fonction d'encadrement
- Pas de pratique d'activités.

Il faut prendre une licence Multisport, Multisport+, etc. pour s'entraîner ou faire de la compétition.

- **Licences Multisport Loisirs et Compétition** (anciennement les activités R1 et R2), CF Page 6.
- **Licences Multisport Plus (+) Loisirs et Compétition** (anciennement les activités cyclo R5), CF Page 7.

Un licencié pourra monter en cours de saison pour une licence supérieure (du loisir à la compétition) mais il ne sera pas possible de descendre vers une licence inférieure (de la compétition vers le loisir).

Par exemple, il sera possible de passer :

- D'une licence Multisport Loisirs => Multisport Compétition.
- D'une licence Multisport Loisirs => Multisports PLUS (+) Loisirs

ATTENTION : LIGU'ASSO sera paramétré automatiquement sur des licences compétitions, il faudra décocher la case et cocher la case loisir si la pratique n'est pas compétitive.

Pas de modification sur le fonctionnement

- Des adhésions Ufopass
- Des titres de participations Tipo toujours gratuits

Des licences à la journée pour des manifestations occasionnelles seront possibles sur certaines activités en lien avec les Commissions Nationales Sportives.

Les catégories de licence découlent d'un tarif loisirs et d'un tarif compétition, CF Pa

➤ **Catégories d'âge**

Enfants nés en 2016 et après

Jeunes nés de 2010 à 2015

Adultes nés en 2009 et avant

L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive **U.F.O.L.E.P. (1^{er} septembre 2026) à l'exception des activités cyclistes (voir règlement spécifique).**

Des catégories plus précises par tranches d'âges sont proposées par les Commissions Nationales Sportives en fonction de la discipline pratiquée.

➤ **Ajout d'activité et changement de catégorie**

En cours de saison sportive, il est possible de modifier le panel de pratique des activités tant au niveau de l'association que pour les adhérents (à faire homologuer par le comité départemental). Un certificat médical adéquat et l'ajustement « risque assurance » (si nécessaire) devront être effectués.

➤ **Sur-classement**

Toute demande de sur-classement simple ou exceptionnel ne pourra être acceptée que si elle répond aux exigences du règlement médical UFOLEP et si elle est conforme au règlement UFOLEP de l'activité.

➤ **Mutation**

En fin de saison sportive, un licencié peut librement changer d'association. Il se doit d'en avertir l'association quittée.

La mutation sera considérée en cours de saison et de validité d'une licence sportive. Le licencié désirant changer d'association devra par courrier en recommandé obtenir l'accord du Président de l'association quittée et du comité départemental (si changement de département). Ces éléments devront être fournis à la demande de la nouvelle adhésion.

➤ ***Certificat médical**

Dans le respect du Code du Sport, toute première demande de licence n'est plus soumise **OBLIGATOIREMENT** à être accompagnée d'un certificat médical de "non contre - indication à la pratique sportive de (des) l'activité(s) concernée(s)" à condition d'avoir répondu **NON au questionnaire de santé**.

Le certificat médical est **OBLIGATOIRE** dès la première adhésion toutes activités à risque comme Tir-Moto-Spéléologie- Sports de combats- etc..... Cette mesure concerne les majeurs et les mineurs.

Pour le renouvellement, la volonté de l'UFOLEP de préservation de la santé du citoyen est préférable de présenter un certificat médical, toutefois :

a) Pour toutes activités à risque comme Tir-Moto-Spéléologie- Sports de combats- etc.... un certificat médical est **OBLIGATOIRE** chaque saison.

b) Pour les plus de 40 ans, un test d'effort est recommandé.

c) Pour les dirigeants « non pratiquants », le certificat médical n'est pas obligatoire.

d) Le certificat médical doit préciser la (ou les) activité(s) pour laquelle (lesquelles) le médecin certifie qu'il n'y a pas contre-indication (**faire préciser « en compétition »**).

Actualité : *sur le choix du président de l'association, le certificat médical pourra être conservé dans l'association (pour une période de 10 ans). Ce choix devra être **coché dans le bordereau d'affiliation (cadre page 4)**. Il ne sera donc plus à envoyer pour validation de la licence. Le président devra vérifier que le certificat médical correspond à (aux) activité(s) pratiquée(s).*

➤ **PROCEDURE :**

Demande OBLIGATOIRE en ligne via internet.

Quel intérêt :

- Avoir un suivi de vos adhésions, savoir si elles ont été validées par le service affiliation.
- Pouvoir modifier ou compléter directement les coordonnées de vos adhérents.
- Charger le fichier de vos adhérents et ainsi l'utiliser pour toute demande ou courrier interne à votre association (tri, classement...)
- Pouvoir imprimer les licences
- Agenda
- Envoi de mailing

Renouvellement de licence :

- Vérifier les différentes rubriques (date naissance, adresse complète, téléphone et courriel valide).
- Important : vérifier et **actualiser les informations du (de la) licencié(e)** (notamment l'adresse postale).
- Identifier l'activité sportive UFOLEP : la principale et les secondaires (s'il y a).

Attention : vigilance pour le Multisport + (cyclisme), les tarifs sont différents en fonction des activités déclarées.

- Porter à connaissance les clauses assurances, dater et faire signer dans la case du risque correspondant après avoir remis un document « Vos garanties individuelles accident corporel ». Cocher si besoin les garanties complémentaires.

Nouvel adhérent :

- Faire compléter un bulletin d'inscription d'un nouveau membre (modèle à photocopier, et téléchargeable sur LIGU'ASSO), préciser les activités, porter à connaissance les clauses assurances, **dater** et faire **signer** après avoir remis un document « Vos garanties individuelle accident corporel ». Cocher si besoin les garanties complémentaires.

- **Dirigeant encadrant :**

Par décret ministériel, tout dirigeant encadrant un public lors d'activité sportive référencée Ufolep devra remplir la partie intitulé « contrôle d'honorabilité des encadrants sportifs ». Cette démarche est **obligatoire** depuis le 1^{er} septembre 2020.

➤ **HOMOLOGATION & REGLEMENT : démarche internet**

Si les demandes de licences sur LIGU'ASSO sont INCOMPLETES, aucune validation ne sera possible.

Pour homologuer vos licences : une fois la démarche ligu'asso réalisée, faites parvenir votre règlement par chèque ou virement à L'UFOLEP 28 (Service Affiliation et Licences) – 2 rue Gaston Planté, 28000 Chartres

- Le bon de commande (le nombre de licences doit correspondre fidèlement au bordereau web demande de licences) **accompagné du chèque ou du certificat de virement** correspondant à la commande **(une commande sans règlement ne sera pas honorée)**. La facture définitive vous parviendra ensuite.
- Les bulletins d'inscription et les certificats médicaux signés seront scannés et déposés sur la fiche web de l'adhérent.
- Pour rappel, le questionnaire de santé est anonyme et à conserver par le licencié. Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence UFOLEP. Pour attester avoir respecté la procédure ministérielle, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence UFOLEP, case à cocher attestant avoir rempli le questionnaire de santé par la négative ou fourniture du certificat médical le cas échéant.

Après réception, le service affiliation et licences de l'UFOLEP 28 :

- Validera les demandes de licence et vous enverra les licences définitives accompagnées de la facture acquittée correspondant à votre commande.

A noter : Aucun enregistrement ne sera effectué au siège directement.

Les démarches d'affiliation et d'adhésion réalisées uniquement en papier ne seront pas traitées.

Licence 2026-2027 :

- Version dématérialisée : voir document LIGU'ASSO adhérent.

Une fonctionnalité LIGU'ASSO permet d'imprimer directement la licence par le Président de l'association ou l'adhérent (utile en cas de perte).

Photo sur la licence :

Via LIGU'ASSO, vous avez la possibilité d'importer la photographie de l'adhérent sur sa licence. Toutefois, seule l'association peut éditer la licence avec la photo intégrée.

En cas d'édition par le Comité UFOLEP 28, la photographie du licencié n'apparaîtra pas.

N'oubliez pas pour toutes informations de préciser vos coordonnées et N° Affiliation.



RAPPEL DU REGLEMENT :

« Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP

.....

C – les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,

c. 30 jours pour les phases finales des sports collectifs. »



GRILLE DES TARIFS 2026-2027

GRILLE DES TARIFS 2026-2027

AFFILIATION

AFFILIATION UFOLEP de BASE	159,15 €
AFFILIATION UFOLEP +	209,65 €
AFFILIATION UFOLEP PRO	310,65 €

LICENCES DIRIGEANTS

Licences Ufolep dirigeant Adulte	27,60 €
Licences Ufolep dirigeant Jeunes	15,61 €
Licences Ufolep dirigeant Enfants	13,46 €

LICENCES MULTISPORTS

Licences Ufolep Adulte loisirs	28,45 €
Licence Ufolep Adulte compétition	31,48 €
Licence Ufolep Jeune loisirs	16,38 €
Licence Ufolep Jeune Compétition	19,33 €
Licence Ufolep Enfant Loisirs	14,23 €
Licence Ufolep Enfant Compétition	17,14 €

LICENCES MULTISPORTS +

Licences Ufolep Adulte loisirs	50,05 €
Licence Ufolep Adulte compétition	64,33 €
Licence Ufolep Jeune loisirs	36,57 €
Licence Ufolep Jeune Compétition	44,73 €
Licence Ufolep Enfant Loisirs	34,38 €
Licence Ufolep Enfant Compétition	42,54 €

Garanties d'assurance complémentaire

Garantie complémentaire Ufolep option 1	15,00 €
Garantie complémentaire Ufolep option 2	30,00 €

Vous trouverez ci-dessous le détail des tarifs :

2026-2027

Package	Tranche d'âge	Ligue Part National	Ligue Part Régional	Ligue Part Départemental	Ligue Réduction	TOTAL LIGUE ENSEIGNEMENT	Ufolep Part National	Ufolep Part Régional	Ufolep Part Départemental	Ufolep Assurance	TOTAL UFOLEP	Assurance	Total
Affiliation des associations de base		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	52,50 €	- €	18,50 €	- €	71,00 €	- €	159,15 €
Affiliation des associations +		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	103,00 €	- €	18,50 €	- €	121,50 €	- €	209,65 €
Affiliation des associations pro moins de 100 00€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	204,00 €	- €	18,50 €	- €	222,50 €	- €	310,65 €
Affiliation des associations entre 100 000€ et 250 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	555,00 €	- €	18,50 €	- €	573,50 €	- €	661,65 €
Affiliation des associations pro entre 250 000€ 500 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	1 055,00 €	- €	18,50 €	- €	1 073,50 €	- €	1 161,65 €
Affiliation des associations pro entre 500 000€ et 750 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	1 555,00 €	- €	18,50 €	- €	1 573,50 €	- €	1 661,65 €
Affiliation des associations pro entre 750 000 € et 1 millions €		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	3 055,00 €	- €	18,50 €	- €	3 073,50 €	- €	3 161,65 €
Affiliation des associations pro entre 1 million€ et 2 millions€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	4 055,00 €	- €	18,50 €	- €	4 073,50 €	- €	4 161,65 €
Affiliation des associations pro plus de 2 millions €		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	5 055,00 €	- €	18,50 €	- €	5 073,50 €	- €	5 161,65 €
Affiliation structures pro moins de 100 00€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	202,00 €	- €	18,50 €	- €	220,50 €	- €	308,65 €
Affiliation structures pro entre 100 000€ et 250 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	552,00 €	- €	18,50 €	- €	570,50 €	- €	658,65 €
Affiliation structures pro entre 250 000€ 500 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	1 052,00 €	- €	18,50 €	- €	1 070,50 €	- €	1 158,65 €
Affiliation structures pro entre 500 000€ et 750 000€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	1 052,00 €	- €	18,50 €	- €	1 070,50 €	- €	1 158,65 €
Affiliation structures pro entre 750 000 € et 1 millions €		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	3 052,00 €	- €	18,50 €	- €	3 070,50 €	- €	3 158,65 €
Affiliation structures pro entre 1 million€ et 2 millions€		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	4 052,00 €	- €	18,50 €	- €	4 070,50 €	- €	4 158,65 €
Affiliation structures pro plus de 2 millions €		60,65 €	- €	27,50 €	- €	88,15 €	5 052,00 €	- €	18,50 €	- €	5 070,50 €	- €	5 158,65 €
Affiliation des associations scolaires et jeunes		- €	- €	27,50 €	- €	27,50 €	52,00 €	- €	18,50 €	- €	70,50 €	- €	98,00 €
Affiliation des structures non associatives		60,65 €	- €	- €	- €	60,65 €	52,50 €	- €	45,00 €	- €	97,50 €	- €	158,15 €
DIRIGEANTS													
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Adulte	1,95 €	- €	4,90 €	- €	6,85 €	10,50 €	- €	10,25 €	- €	20,75 €	- €	27,60 €
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Jeunes	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	5,20 €	- €	8,75 €	- €	13,95 €	- €	15,61 €
Licence Ufolep Dirigeant officiel animateur	Enfants	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	3,05 €	- €	8,75 €	- €	11,80 €	- €	13,46 €
ACTIVITES MULTISPORTS													
LOISIRS													
Multisport	Adulte	1,95 €	- €	4,90 €	- €	6,85 €	11,35 €	- €	10,25 €	- €	21,60 €	- €	28,45 €
Multisport	Jeunes	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	5,97 €	- €	8,75 €	- €	14,72 €	- €	16,38 €
Multisport	Enfants	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	3,82 €	- €	8,75 €	- €	12,57 €	- €	14,23 €
COMPETITIONS													
Multisport	Adulte	1,95 €	- €	4,90 €	- €	6,85 €	14,38 €	- €	10,25 €	- €	24,63 €	- €	31,48 €
Multisport	Jeunes	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	8,92 €	- €	8,75 €	- €	17,67 €	- €	19,33 €
Multisport	Enfants	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	6,73 €	- €	8,75 €	- €	15,48 €	- €	17,14 €
UFOPASS	Tout âge	- €	- €	0,50 €	- €	0,50 €	4,00 €	- €	- €	- €	4,00 €	- €	4,50 €
ACTIVITES MULTISPORTS +													
LOISIRS													
Multisport +	Adulte	1,95 €	- €	4,90 €	- €	6,85 €	32,95 €	- €	10,25 €	- €	43,20 €	- €	50,05 €
Multisport +	Jeunes	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	26,16 €	- €	8,75 €	- €	34,91 €	- €	36,57 €
Multisport +	Enfants	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	23,97 €	- €	8,75 €	- €	32,72 €	- €	34,38 €
COMPETITIONS													
Multisport +	Adulte	1,95 €	- €	4,90 €	- €	6,85 €	47,23 €	- €	10,25 €	- €	57,48 €	- €	64,33 €
Multisport +	Jeunes	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	34,32 €	- €	8,75 €	- €	43,07 €	- €	44,73 €
Multisport +	Enfants	0,39 €	- €	1,27 €	- €	1,66 €	32,13 €	- €	8,75 €	- €	40,88 €	- €	42,54 €



Mise à jour statutaire de votre association

Vous devez nous fournir une copie de vos statuts de votre association pour la ré-affiliation en cas de modifications.

Dans le cadre de l'affiliation de votre association à l'UFOLEP et de l'agrément apporté par cette affiliation, vos statuts doivent comporter un certain nombre de points obligatoires, notamment :

(Attention les N° d'articles ne correspondent pas nécessairement avec les vôtres).

Si après relecture de vos statuts, ces points n'y figurent pas, il est obligatoire de les ajouter avec validation lors de votre prochaine AG Statutaire

Article 2 : Moyens d'action de l'association

L'association, dans la mise en œuvre de son objet social, et ses membres, dans l'exercice de leurs activités et fonctions associatives, s'interdisent toute propagande ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel ainsi que toute discrimination.

Article 3 : Affiliation de l'association

Commentaire : dans l'affiliation aux fédérations, l'UFOLEP doit obligatoirement apparaître et non une seule affiliation à une fédération délégataire (FF...), sinon cela signifie qu'elle ne peut être affiliée UFOLEP

L'association est affiliée auprès de la (des) fédérations sportives régissant la (les) discipline(s) sportive(s) mentionnée(s) à l'article 1er précité notamment auprès de la fédération sportive multisports UFOLEP (fédération sportive agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports).

L'association s'engage à :

- se conformer aux statuts et règlements de la (des) fédération(s) sportive(s) en particulier l'UFOLEP, ainsi qu'aux règles techniques et déontologiques en vigueur
- se soumettre à toute sanction disciplinaire qui pourrait lui être infligée en application des statuts et règlements de la (des) fédération(s) dont l'UFOLEP.

Article 6 : Démission, radiation ou exclusion des membres

La qualité de membre se perd

- Par le décès ou par la démission adressée par écrit au Président de l'association,
- Par la radiation prononcée par le comité directeur pour non-paiement de la cotisation.
- Par l'exclusion prononcée par le comité directeur pour motif grave. Le membre concerné doit, avant toute décision définitive, être préalablement informé par écrit des faits qui lui sont reprochés et être ensuite entendu par le Comité Directeur afin d'être en mesure de présenter sa défense. L'intéressé peut introduire un recours contre la décision devant l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

Article 11 : Fonctionnement du Comité Directeur

Le comité directeur adopte le budget prévisionnel annuel avant le début de l'exercice.

Article 16 : Comptabilité de l'association

Il est tenu, sous la responsabilité du trésorier, une comptabilité enregistrant l'ensemble des opérations en recettes et en dépenses. Pour chaque opération comptable est conservée et tenue à la disposition du vérificateur la pièce justificative correspondante. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan. L'exercice social est fixé du 1er janvier au 31 décembre.

U.F.O.L.E.P 28

2 Rue Gaston Planté

28000 – CHARTRES

ufolep28@orange.fr

✓ ✓ ✓ ✓ ✓

Co-Présidents du Comité UFOLEP 28

Jacqueline BAGLAN & Michel LAGARDE ufolep28@orange.fr

✓ ✓ ✓ ✓ ✓

Service Affiliation et Licence

 06.63.65.82.25

E-Mail: accueil.ufolep28@gmail.com

Site internet : www.cd.ufolep.org/eureetloir/

Site internet : www.affiligue.org

Page Facebook : **UFOLEP28**

AXA-MARSH (Assurance) :

 01.87.21.27.79

E-Mail : assurances.ufolep@marsh.com